



Fiche d'inscription



CHAMPIONNAT DE MEUTES DE CHIENS COURANTS 2023

AULON- BOISSEDE-AURIBAIL

Les 18, 19 Février, les 24, 25 et 26 Février et les 4 et 5 Mars 2023

A retourner dûment remplie Avant le Vendredi 3 février 2023, dernier délai

à **Jean Pierre DAL MASO, 1 route de Castres, 31570 VALLESVILLES**

Nom de la meute :

Nom du propriétaire : N° adhérent Harloup 2023 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2023 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2023 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Dans la mesure des places disponibles, veuillez indiquer si vous avez des préférences de passage sur 2 des 4 jours de qualification : indiquez choix 1 et 2 dans les cases souhaitées

18 février (Saint-Martory) 19 février (ST-Martory)

25 février (Auribail) 26 février (Auribail)

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- Soit de consulter le site internet d'Harloup: www.harloup.fr
- Soit de téléphoner, à [Jean Pierre DAL MASO: N° 06 11 15 25 89](tel:0611152589)

Merci de respecter le créneau horaire 20h00/22h00

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- 40€ pour tous les adhérents Harloup déjà à jour de cotisation 2023.
- 60€ (40€ d'inscription + 20€ adhésion), pour tout adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2023. (fiche d'adhésion à remplir et à joindre impérativement)

Une feuille d'engagement sans n° d'adhérent 2023 ou non accompagnée du bulletin d'adhésion et de son règlement ne sera pas pris en compte.

Limitation du nombre de chiens : Minimum : 6 Maximum : 10

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens vaccinés et le n° de tatouage doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

RACE DES CHIENS (LOF ou apparenté ou Briquets) :

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Retrouvez les possibilités d'hébergements sur notre site : www.harloup.fr
Appel des meutes à 7h15 / Début du Tirage au sort à 7h30**

**Concours jeunes VENDREDI 24 FEVRIER (- de 16 ans) :
Engagement gratuit pour les jeunes**

**La meute inscrite au concours adultes participera à l'épreuve des jeunes : O oui O non
Si oui, nom/prénom du ou des participant(s) jeunes :**

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.